



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 DÉCEMBRE 2010**

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Date de la convocation : 02 décembre 2010

L'an deux mille dix, le huit décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nathalie PIGUEL, Isabelle COSPEREC, Grégory HESLOT, Anne SASSIAT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

- Marie-Claire HAUDEBOURG a donné pouvoir à Daniel JOANNIC

- Nicole BLENO a donné pouvoir à Françoise LE BARILLEC

- André BAUDOT a donné pouvoir à Michèle NADEAU

Absent : Laurent EGASSE

Secrétaire de séance : Françoise LE BARILLEC

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2010 :

Aucune observation. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire salue le secrétariat assuré par Monsieur André BAUDOT, membre de la liste minoritaire. **Mme Michèle NADEAU** rappelle qu'elle a déjà assuré le secrétariat de séance.

Monsieur le Maire fait part des décisions jointes aux convocations du Conseil Municipal. Il demande l'autorisation d'ajouter un bordereau « ZA de Lann Borne –commercialisation d'un lot ». Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Projet de séjour au ski pour les 10 – 17 ans :

Monsieur le Maire demande à Sébastien PICQUET, Directeur de Activités Jeunesse Intercommunales de bien vouloir présenter le projet de séjour à la montagne pour un groupe de jeunes Surzurois.

Sébastien PICQUET explique qu'un questionnaire avait été distribué aux parents et enfants en 2008 afin de leur demander quelles étaient leurs attentes. Il y avait eu peu de demandes de séjour à la montagne. Or cette position semblait avoir changée depuis et certains parents sollicitent l'organisation d'un séjour à la montagne auprès des A.J.I. 30 jeunes sont inscrits sur une liste, prêts à s'investir pour partir à la montagne

avec les A.J.I. Il a donc sollicité plusieurs devis. Ce budget ne peut être validé que par le Conseil Municipal. Il a établi les grandes lignes et souhaite faire travailler les jeunes en mettant en place des chantiers actions : nettoyage des chemins, distribution du bulletin municipal, organisation d'une tombola avec partenariat avec les commerçants de Surzur, organisation d'un tournoi identique à celui qui a été organisé vendredi 03 décembre dans le cadre du Téléthon.

Il rappelle la politique éducative de la commune et les objectifs du séjour :

- 1- découvrir des activités nouvelles : découverte du ski et du milieu montagnard.
- 2- établir un cadre de vie : respecter les règles relatives à la pratique du ski et les règles de courtoisie dans cette activité. Se rendre compte que des règles de conduite sont indispensables.
- 3- se sociabiliser avec d'autres adultes que les animateurs des AJI et les membres de leur famille.
- 4- responsabiliser les participants : démarche participative.

Le coût total par enfant s'élèverait à 675 €. La participation des familles pourrait se situer entre 300 € et 350 €. Déduction faite des participations de la CAF et du Conseil Général, le coût pour la commune serait d'environ 8 600 € sur la base d'un groupe de 36 enfants, dont certains issus des communes de Le Hézo, Noyal et La Trinité Surzur.

Marie-Paule LOISEAU demande quelle est la tranche d'âge concernée. **Sébastien PICQUET** répond que ce séjour s'adresse aux 10 -17 ans.

Jerry STASSIAUX demande quelle est la durée du séjour. **Sébastien PICQUET** répond qu'il est proposé un séjour de 8 jours pendant les vacances de février.

Michel LE QUINTREC demande quel est le coût du transport. **Sébastien PICQUET** répond 3 800 €

Sylvie GRALL demande si le nombre de participants est limité. **Sébastien PICQUET** répond que le nombre est limité à 36 enfants. Il a eu des contacts avec le service jeunesse d'Arzon afin de regrouper les jeunes et ainsi limiter les frais de déplacement. Il ajoute que les frais de pension s'élèvent à 48 €/ jour et par enfant. Il serait possible d'emmener plus d'enfants pour réduire le coût de transport par jeune mais cela augmenterait au final la participation globale de la commune.

Michel LE QUINTREC demande si toutes les familles pourront financer ce séjour. Il ne souhaite pas une sélection des jeunes par l'argent. Il demande s'il est possible de diminuer le coût à la charge des familles afin de permettre au maximum d'enfant d'y participer.

Cyril COMBAUD, résidence Pen Duick intervient et demande la parole. **Monsieur le Maire** lui répond que ceci n'est pas possible, les personnes assistant aux délibérations du Conseil Municipal ne pouvant intervenir au débat.

Sébastien PICQUET explique que sa liste d'attente comprend 30 jeunes. Certains jeunes appartiennent à la même famille. Trois - quatre familles ont mis une option quant à leur participation en fonction du prix qui leur sera demandé. Il serait possible d'instaurer un échelonnement pour le règlement.

Monsieur le Maire explique que ce dossier a été étudié en réunion de Municipalité et il a été proposé de reporter ce séjour à 2012. Il souhaite que ce dossier soit étudié en commission « enfance-jeunesse ». L'idée est intéressante mais mérite d'être étudiée au préalable. Il explique que **Sébastien PICQUET** a sollicité une participation de la commune pour ce projet. Il considère le projet intéressant dans la mesure où les jeunes peuvent s'engager en mettant en place des actions. Il considère toutefois que ce projet est difficilement réalisable en février 2011 compte tenu du délai. Il propose donc de reporter ce projet en février 2012, ce qui permettrait de revoir certains points (lieu, actions à mener...). Les jeunes proposent de faire les papiers cadeaux dans un supermarché. Ils pourraient également organiser un loto.

Jerry STASSIAUX demande quel est le lieu. **Sébastien PICQUET** répond qu'il s'agit de Fillinges en Haute Savoie. Il est difficile de trouver un hébergement car certains centres sont réservés d'une année sur l'autre. **Marie-Paule LOISEAU** explique qu'elle a proposé à **Sébastien PICQUET** de se renseigner auprès d'autres stations de ski situées au plus près des pistes (ex : La Ruche, connue de plusieurs Surzurois).

Jerry STASSIAUX demande quel est le nombre d'encadrant prévu. **Sébastien PICQUET** explique qu'il est prévu 4 animateurs (soit un animateur pour 12 enfants et le Directeur). **Monsieur le Maire** ajoute

que les animateurs ont proposé de ne pas comptabiliser toutes leurs heures. **Sébastien PICQUET** explique que les animateurs ont proposé de compter 7h de travail par jour, or lorsqu'un animateur part en camp l'été, un animateur comptabilise 10h le 1^{er} jour et le dernier jour, puis 12h les autres jours.

Jean-Paul LE BIHAN demande si les aides sont à déduire des 24 000 € de budget total (dépenses). **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

Patricia PERSE demande quelle est la participation des parents. **Monsieur le Maire** rappelle que ce séjour ne peut aussi être organisé que sous réserve d'acceptation de participation des autres communes, sur les mêmes bases que le Conseil Municipal de Surzur.

Sylvie GRALL demande quand se sont prononcés les jeunes. **Sébastien PICQUET** répond qu'il travaille sur ce projet depuis la sortie au Futuroscope en avril dernier. Il a impliqué les jeunes au fur et à mesure de l'avancement du projet : 2 réunions ont été organisées cet été pour rechercher des actions à mener. Il a toujours été précis avec les jeunes et leurs parents : il s'agit d'un projet éventuel, soumis à l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose si le Conseil Municipal décide de ne pas s'engager financièrement cette année, d'émettre un avis favorable au projet pour 2012 sous réserve que les jeunes mettent différentes actions en place.

Michel LE QUINTREC rappelle qu'un séjour à la neige est prévu à Saint-André en 2012, il ne faudrait pas que cela fasse doublon. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que ce projet n'est pas destiné aux enfants des écoles primaires. **Monsieur le Maire** répond que certaines familles peuvent être concernées par plusieurs projets.

Sébastien PICQUET quitte la séance du Conseil Municipal.

Marie-Paule LOISEAU considère qu'il est intéressant d'émettre un avis favorable à ce projet pour 2012. Elle craint que si les jeunes partent en février 2011, ils ne soient plus motivés pour mettre des actions en place une fois le séjour terminé. Il convient également de demander des devis à différentes stations. Cette décision risque toutefois d'éliminer certains jeunes qui seront trop âgés.

Monsieur le Maire explique que la Municipalité a émis des réserves au projet par rapport à la subvention globale. De plus, il craint que ce type de demande donne des idées à d'autres personnes.

Simone LE NEVÉ demande si les jeunes de 17 ans vont accepter de partir avec les plus jeunes. **Monsieur le Maire** répond qu'ils sont informés de la tranche d'âge. **Agnès LIBERGE** ajoute que puisqu'il est prévu 4 animateurs, des groupes pourront être formés.

Raymond NICOL rappelle la crainte du Maire de voir le nombre de demandes de ce type augmenter. **Monsieur le Maire** considère que ce dossier doit évoluer et propose un financement portant sur les mêmes bases que les camps, soit 50% du coût à la charge des familles.

Marie-Paule LOISEAU ajoute qu'il doit être possible de diminuer les coûts de pension. **Monsieur le Maire** souhaite que le projet soit étudié en commission « enfance-jeunesse ». **Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique qu'elle a pris connaissance du dossier la veille. Elle propose de réunir la commission « enfance-jeunesse » mais souhaite que le Conseil Municipal émette un avis sur le projet afin de savoir si les jeunes pourront partir en février 2012.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal émette un avis pour que les jeunes puissent soit partir en février 2011 ou février 2012 ou si le Conseil Municipal y est défavorable.

Robert MALZAHN considère que le projet coûte cher (700 €/enfant) et propose par conséquent, de fixer une somme que la commune ne dépassera pas. Il rappelle que le séjour proposé est en pension complète et que l'aspect pédagogique sera limité ! La part du budget de la commune consacrée à l'enfance et la jeunesse est déjà importante.

Jerry STASSIAUX pense qu'il doit être possible de trouver un hébergement moins coûteux. **Françoise LE BARILLEC** propose de se renseigner auprès des Maisons Familiales Rurales d'Ille et Vilaine qui dispose d'un chalet en montagne.

Marie-Paule LOISEAU propose d'allouer à ce projet, une base de financement identique à celle d'un camp.

Robert MALZAHN propose un financement par tiers : 1/3 commune, 1/3 famille, 1/3 actions mises en place par les jeunes.

Michèle NADEAU ajoute qu'il est important que les jeunes s'engagent d'abord.

Agnès LIBERGE explique qu'il ne s'agit pas forcément de trouver de l'argent, elle prend l'exemple de la distribution du bulletin mensuel dans le centre bourg.

Raymond NICOL souligne le nombre de jeunes Surzurois ayant entre 10 et 16 ans. Compte tenu du nombre de places limité, cela signifie qu'un certain nombre d'entre eux sont mis de côté. **Monsieur le Maire** répond que les jeunes choisissent de participer ou pas aux activités jeunesse intercommunales. **Agnès LIBERGE** ajoute que pour le moment seuls 30 jeunes sont attirés par le projet proposé.

Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable au séjour à la neige en février 2012, sur la base du financement suivant : 1/3 commune, 1/3 famille, 1/3 actions mises en place par les jeunes.

Monsieur le Maire demande à Carole PRENGÈRE-GREZIL, adjointe à l'enfance et la jeunesse de travailler dans ce sens.

Nathalie PIGUEL informe que son fils qui est au lycée doit aussi partir hors vacances scolaires cette année, il est demandé une participation de 370 € aux parents. **Marie-Paule LOISEAU** répond que la pension est moins chère hors période scolaire et que lors des séjours scolaires, le salaire des enseignants n'est pas comptabilisé. **Patricia PERSE** rappelle que le coût des remontées mécaniques est élevé.

Bordereau n°1 – Avis sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de Sarzeau.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **22 voix pour et 4 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU et Raymond NICOL), émet un avis favorable sur le projet de modification n°5 du Plan d'Occupation des Sols de Sarzeau tel que présenté.

Bordereau n°2 : Avis sur l'acquisition d'un bien rue Saint Symphorien.

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) un ensemble immobilier cadastré ZW n°196 et ZW n°197, situé au 4 rue Saint Symphorien, a été reçue en Mairie, le 18 octobre 2010. Ce bien appartient actuellement aux conjoints LE BORGNE / LE MERCIER. La parcelle ZW 196 présente une superficie de 487 m², comprenant une maison d'habitation d'une surface habitable de 89 m². Le prix fixé dans la DIA s'établit à 120 000 €, plus une commission d'agence de 9 000 €, hors frais de notaire. Par courrier du 08 novembre 2010, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 130 000 €, avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire propose d'exercer le droit de préemption de la commune compte tenu de la position stratégique de cet immeuble à proximité immédiate du centre bourg, afin de constituer une réserve foncière, au centre-bourg, pour y aménager un ou plusieurs commerces ou services au rez-de-chaussée et des logements locatifs sociaux à l'étage, afin de faire face aux besoins futurs liés au développement démographique de la commune.

Monsieur le Maire explique que l'intérêt n'est pas tant la maison que le terrain. Pour l'avenir, il considère qu'il est important que la commune préempte. Il conviendra que la commune préempte également le garage lorsque M. et Mme THOMAS le vendront. Le prix est raisonnable.

Michèle NADEAU demande si le Conseil Municipal est obligé de passer par agence. **Monsieur le Maire** répond par la négative mais c'est l'agence qui avait trouvé l'acquéreur !

Michel LE QUINTREC souligne qu'un panneau « VENDU » est apposé sur la maison.

Lydwine DELATTRE demande si l'habitation nécessite beaucoup de travaux. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, notamment pour l'étage.

Patricia PERSE craint qu'il soit difficile de faire des commerces et des logements dans une surface de 89 m². **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. Cet achat est stratégique et permet de créer une liaison

entre Intermarché et la rue Anne de Bretagne. Il ajoute que le permis de construire de M. THOMAS a été accordé mais il est arrivé au délai limite pour réaliser la construction dans la zone artisanale de Lann Borne. En cas de non-réalisation, la commune pourrait reprendre le terrain.

Raymond NICOL demande quel est le mode de financement pour ce projet. **Monsieur le Maire** répond que soit la commune le finance elle-même, soit elle sollicite le portage foncier par Vannes Agglo pendant 4 à 5 ans (dans ce cas, la commune ne paie même pas les intérêts d'emprunt). La question n'est toutefois pas celle-ci pour le moment. Il explique qu'il proposera prochainement au Conseil Municipal de réaliser une opération dans le terrain appartenant à la commune, face à Intermarché. Les banques souhaiteraient s'y installer.

Patricia PERSE souligne que des locaux commerciaux restent disponibles à Intermarché. Elle demande s'il est prévu l'installation d'un boucher. **Monsieur le Maire** répond qu'il est effectivement prévu l'installation d'un boucher dans les locaux appartenant à M. Yannick JEGOUX. Les acquéreurs sont un couple dynamique, habitué au commerce et qui souhaite s'installer à Surzur. Il rappelle que Mme NOCÉRA a vendu Intermarché et il a donc attiré l'attention de la nouvelle direction sur ce projet. **Patricia PERSE** considère que l'installation d'un nouveau boucher est une bonne nouvelle ! **Monsieur le Maire** ajoute que les futurs acquéreurs n'attendent plus que la réponse du banquier. Le comptable ayant déjà émis un avis favorable. M. Yannick JEGOUX tient Monsieur le Maire au courant de l'avancée du projet.

Grégory HESLOT considère le projet d'acquisition du bien intéressant. Il souligne qu'un aménagement ne pourra être réalisé avant 3 ans et propose de « rentabiliser » l'opération en louant la maison, après réfection du rez-de-chaussée. **Monsieur le Maire** répond que de gros travaux sont à effectuer à l'étage. Il propose de réfléchir à l'établissement d'un bail commercial de 23 mois, si la commune est propriétaire. Il faudrait étudier les modalités d'une mise à disposition avec Vannes Agglo en cas de portage foncier.

Sylvie GRALL demande en quoi consiste le portage foncier. **Monsieur le Maire** explique que l'acquisition serait réalisée directement par Vannes Agglo, puis le cédera à la commune au terme de la convention, au prix d'achat actualisé, pour la réalisation du projet d'aménagement. L'opérateur pourrait également acheter directement le terrain à Vannes Agglo.

Raymond NICOL demande s'il n'est pas possible de demander aux propriétaires de vendre les deux biens en même temps (habitation et garage). **Monsieur le Maire** répond que le garage appartient à M. et Mme THOMAS alors que l'habitation appartient aux conjoints LE BORGNE/LE MERCIER.

Michèle NADEAU demande quel est l'intérêt pour la commune d'acquérir le bien. Le développement de cette zone est intéressant dans la mesure où la commune achète les deux parcelles (garage et habitation), que devient cette parcelle dans le cas où la commune ne peut pas racheter le garage ? **Monsieur le Maire** répond que ce projet resterait quand même intéressant.

Patricia PERSE souligne la parcelle cadastrée ZW N°197. **Monsieur le Maire** répond que la commune dispose de la moitié de la parcelle ZW N°197, soit la moitié de 59 m². Il s'agit d'un passage qui permet d'accéder à la parcelle ZW N°198. L'agence immobilière a demandé à M. THOMAS de retirer ses voitures. Les acquéreurs initiaux ont finalement pu acheter un terrain dans la ZAC du Lobréont.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **21 voix pour et 5 abstentions** (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU, Raymond NICOL et Patricia PERSE), émet un avis favorable à l'exercice par Monsieur le Maire du droit de préemption urbain de la commune pour acquérir à l'amiable l'ensemble immobilier cadastré ZW n°196 et 197, aux prix et conditions indiqués dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 120 000 € plus 9 000 € de frais d'agence et charge Monsieur le Maire de la réalisation de cette transaction.

Les membres de l'opposition expliquent qu'ils auraient émis un avis favorable au projet s'il avait été proposé de faire du portage foncier par Vannes Agglo.

Bordereau n°3 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins et un élevage avicole déposée par le GAEC des Bruyères de Lauzach.

Daniel JOANNIC explique que la demande présentée par le GAEC des Bruyères à Lauzach est une régularisation, suite à la fusion de 2 exploitations il y a 3 ans. Il souligne la longueur des procédures en Préfecture.

Monsieur le Maire demande s'il y a des retombées sur la Drayac. **Daniel JOANNIC** répond que le plan d'épandage respecte les règles. Il y a une légère augmentation de la production de canards « de Pékin ».

Patricia PERSE demande si la commission des sites a été saisie. **Daniel JOANNIC** répond que la commission des sites n'est pas saisie puisqu'il n'y a pas de nouvelle construction.

Patricia PERSE demande à quoi correspond le nombre d'animaux équivalents ? **Daniel JOANNIC** répond que c'est par rapport à la production d'effluents.

Patricia PERSE demande si ces animaux sont toujours enfermés. **Daniel JOANNIC** répond par l'affirmative. Il ajoute que le site est sur la commune d'Ambon mais à proximité du village de Sulé.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable à la demande du GAEC des Bruyères à Lauzach en vue d'exploiter un élevage bovin comportant un effectif de 140 vaches laitières et 150 génisses réparti sur les sites de « Cadillan » à Noyal-Muzillac et « Ninisse » à Ambon, et un élevage avicole comportant un effectif de 48 000 canards à rôtir de 1 jour ou +, soit 98 000 animaux équivalents sur le site de « Ninisse » à Ambon.

Bordereau n°4 : Horaires de l'éclairage public.

Gérard CESBRON rappelle que lors de sa réunion du 07 octobre 2010, la commission municipale et consultative Travaux a travaillé sur les horaires et les secteurs relatifs à l'éclairage public :

- ✓ harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble de la commune, y compris dans la zone artisanale de Lann Borne ;
- ✓ suppression de la distinction entre semaine et week-end (suppression de l'éclairage permanent dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche) ;
- ✓ paramétrage différent entre l'été (juin, juillet et août) et les autres mois de l'année :
- ✓ été : extinction de l'éclairage à minuit
- ✓ autres mois de l'année : allumage à 6h30 et extinction à 22h00.
- ✓ maintien de l'éclairage de l'église et du clocher.

Monsieur le Maire précise que ces modalités pourront être revues au bout d'une année en cas de réactions. Il propose de laisser la porte ouverte aux éventuelles discussions. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique qu'elle demandera de revoir ce point dans le cas où il est constaté une augmentation des vols dans la zone artisanale.

Françoise LE BARILLEC explique que des personnes se sont plaintes de la dangerosité de la rue des Sports la nuit. **Patricia PERSE** et **Jerry STASSIAUX** approuvent cette remarque. **Gérard CESBRON** explique qu'un éclairage a été retiré et que seul fonctionne l'éclairage sur la façade de l'école Victor Hugo. Il est prévu de refaire l'éclairage de la rue des Sports et l'allée du Petit Train suite au vol de câbles. **Monsieur le Maire** rappelle que la circulation des véhicules est limitée à 30 km/h.

Michèle NADEAU rappelle qu'André BAUDOT a signalé plusieurs fois le manque d'éclairage rue des Sports et le fait que l'éclairage de l'école reste allumé au-delà des horaires de l'éclairage public. Elle explique que ces dysfonctionnements semblaient être réglés mais qu'ils existent de nouveau aujourd'hui. **Gérard CESBRON** explique que la temporisation est assez longue (plus de 5 minutes) et qu'il reste une horloge à régler.

Lydwine DELATTRE demande si ce sont des ampoules à basse consommation. **Monsieur le Maire** répond que des LED ont été installées dans la ZAC du Lobreont Nord. Il ne sera plus possible d'acheter des

ampoules classiques à compter de 2012. **Gérard CESBRON** précise qu'il est prévu l'installation d'ampoules à sodium haute pression Allée du Petit Train, qui consomment peu.

Michèle NADEAU explique que la commission travaux a préconisé l'installation de spots lumineux sur les ronds points. **Gérard CESBRON** répond qu'il avait été préconisé l'installation de réfléchissants. Ceci ne peut toutefois pas se faire du jour au lendemain ! **Monsieur le Maire** craint que s'il y a un accident, la commune soit tenue pour responsable. **Michel LE QUINTREC** souligne qu'il n'y a pas de lumière sur le giratoire de la Croix de la Lande. **Robert MALZAHN** rappelle que la commission a émis un avis. Le giratoire de la Croix de la Lande est situé sur une départementale. Il convient de laisser l'éclairage sur les giratoires dans un premier temps. **Monsieur le Maire** propose d'interroger le Conseil Général à ce sujet, dans le cadre son Agenda 21.

Michèle NADEAU propose de réduire l'éclairage de la voie entre la mairie et le giratoire des Étiérs, sur la RD 20. **Monsieur le Maire** craint que les travaux coûtent plus cher (il faudrait découpler ces lampadaires de ceux du giratoire) que les économies susceptibles d'être réalisées. Il ajoute qu'il convient de relativiser les dépenses liées à l'éclairage public. Le Conseil Municipal a décidé d'installer symboliquement des LED dans la ZAC du Lobréont, dont le retour sur investissement sera très long. Il convient de tenir compte avant tout de la sécurité.

Jean-Paul LE BIHAN demande si les propositions de la commission travaux permettent de réduire les consommations électriques. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative dans le cas où il est décidé d'éteindre l'éclairage à 22h au lieu de 23h.

Jerry STASSIAUX demande pourquoi garder l'Église allumée. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'un choix de la commission travaux. **Jerry STASSIAUX** propose de maintenir l'éclairage dans le centre bourg, notamment pour le commerce ouvert en soirée le week-end.

Michèle NADEAU propose de faire une évaluation des économies d'énergie réalisées en 2011 à la suite de cette décision.

Fabienne LAROCHE rappelle que certaines activités se terminent à 23h à la salle omnisports. **Monsieur le Maire** répond que ce problème sera réglé en même temps que l'éclairage de l'Allée du Petit Train et la rue des Sports.

Grégory HESLOT propose de réduire les horaires d'éclairage public à 21h, comme cela se fait dans des pays plus à l'Est, afin de réduire les coûts. **Gérard CESBRON** explique qu'il avait proposé à la commission travaux d'éteindre l'éclairage public à 21h mais celle-ci a émis un avis défavorable. En effet, il rappelle que certains lotissements privés restent allumés jusque 23h et cela pourrait paraître contradictoire avec l'éclairage public. **Monsieur le Maire** considère que si l'éclairage est éteint à 21h, la commune ne tient pas compte des commerçants.

Robert MALZAHN propose de faire un essai avec l'éclairage de l'Église. Il rappelle que la commission travaux a émis un avis favorable pour supprimer l'éclairage permanent dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour une extinction à 21h ou une extinction à 22h.

9 personnes émettent un avis pour une extinction de l'éclairage à 21h et 17 personnes pour une extinction à 22h. Il est proposé de mettre en place cette décision dès le 15 décembre, date à laquelle l'entreprise CITELIUM doit passer pour installer les guirlandes de Noël.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éclairage du centre bourg le week-end et propose de maintenir l'éclairage jusqu'à minuit dans la nuit de vendredi à samedi, afin de préserver les commerces : 7 personnes émettent un avis défavorable et 19 personnes émettent un avis favorable.

Robert MALZAHN regrette que l'avis de la commission « travaux » n'ait pas été retenu. **Monsieur le Maire** considère que le point de vue de la commission travaux n'est pas remis en cause. **Gérard CESBRON** ajoute qu'une commission n'émet qu'un avis.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, adopte les modalités suivantes pour l'éclairage public :

- ✓ harmonisation des horaires d'éclairage public sur l'ensemble de la commune, y compris dans la zone artisanale de Lann Borne ;
- ✓ éclairage public toute la nuit et tous les jours sur le giratoire des Étiéris et le giratoire Entre terre et mer ;
- ✓ été : extinction de l'éclairage à minuit
- ✓ autres mois de l'année : allumage à 6h30 et extinction à 22h00 ; extinction à minuit les vendredis et le samedi soirs dans le centre-bourg.
- ✓ maintien de l'éclairage de l'église et du clocher.

Bordereau n°5 : Tarifs municipaux.

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux et propose une augmentation des tarifs de 2 %.

Michel LE QUINTREC demande si le monnayeur du pont bascule reconnaît les 0,05 €. Compte tenu de cette remarque, il est donc décidé de fixer le tarif à 2,60 € et non 2,65 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les droits de place. **Fabienne LAROCHE** rappelle que certains commerçants se sont plaints cet été de leur coût. Par conséquent, il est décidé de maintenir les tarifs « droit de place » dans le but de maintenir le marché estival. **Monsieur le Maire** explique que le semi-remorque qui vient régulièrement sur la place de la Gare, demande une diminution du droit de place. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** approuve les tarifs communaux 2011 tels que présentés par Monsieur le Maire.

Bordereau N°6 : ZA de Lann Borne – commercialisation d'un lot.

Monsieur le Maire explique que M. François RAMEAUX nous sollicite pour acquérir le lot n°04 bis, d'une superficie de 858 m², pour son activité de rénovation globale de l'habitat individuel (second œuvre).

Jean-Paul LE BIHAN demande si cette personne est déjà installée. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

Agnès LIBERGE explique que seuls les lots dont le numéro est inscrit sont encore disponibles.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'attribuer le lot n°04 bis de l'extension de la zone artisanale de Lann Borne, d'une superficie de 858 m², à M. François RAMEAUX ou la SCI créée à cet effet, pour y construire un hangar de 150 m² destinée à son activité de rénovation globale de l'habitat individuel ainsi qu'un local de 30 m² pour une activité de sellerie nautique, au prix de 20 € HT le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part de la décision du Maire n°26/2010 relative à la réalisation des travaux sur le parking de la salle omnisports les 13 & 14 décembre 2010, avec marquage au sol des places.

Lydwine DELATTRE interroge Monsieur le Maire suite à la neige qui est tombée la semaine 48. Elle demande si au cas où cet événement se reproduit, la commune sera capable de faire quelque chose.

Monsieur le Maire répond qu'il a demandé à l'adjoint chargé de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, de terminer ce dossier dans les meilleurs délais. Les services techniques sont intervenus dès le dimanche matin pour saler. Il rappelle que chaque administré doit nettoyer le trottoir situé devant son habitation. Il a dû se fâcher pour que du sable soit mis autour de l'Église. Il a entendu dire que certains agriculteurs seraient prêts à intervenir avec leur tracteur sur certaines routes, pour le compte de la commune. Il demandera aux personnes qui le souhaitent de se manifester pour intégrer le Plan Communal de Sauvegarde et savoir qu'on peut compter sur eux en cas de problème. Il ajoute que la commune n'a pas à intervenir dans les lotissements privés.

Carole PRENGÈRE-GREZIL rappelle que les services techniques ne travaillent qu'avec une pelle pour y déposer du sable. **Jerry STASSIAUX** demande si les services techniques sont suffisamment nombreux. **Monsieur le Maire** souhaite que les 4 agents puissent intervenir en cas d'intempéries. **Gérard CESBRON** souligne que 3 membres du service technique sont venus travailler le dimanche pour déposer du sel.

Françoise LE BARILLEC rappelle que dans ces conditions, il y a des priorités !

Lydwine DELATTRE demande si le stock de sel est suffisant. **Monsieur le Maire** répond que les services techniques ne disposent plus de sel. Il faut toutefois que les administrés soient patients. Il ajoute qu'il a appelé le Conseil Général pour leur demander d'intervenir dans les meilleurs délais sur la RD 183. **Lydwine DELATTRE** explique que ça glissait devant le centre aquatique. La Directrice de l'établissement a répondu que Vannes Agglo devait intervenir. **Monsieur le Maire** répond que ce n'était pas à Vannes Agglo d'intervenir, mais à SEGAP. Il faut que les administrés se prennent en mains !

Michel LE QUINTREC explique qu'il dispose d'un centrifuge et propose de le mettre à la disposition de la commune dans le cas où ces conditions météorologiques se reproduisent. Ce matériel permettrait de mieux épandre le sable. **Monsieur le Maire** propose de faire un essai avec le sable dont disposent les services techniques. **Michel LE QUINTREC** souligne que les services techniques utilisent leur pelle et c'est difficile d'épandre du sable, de façon régulière, avec cet outil.

Lydwine DELATTRE explique que la commune a décidé d'annuler les manifestations pour le téléthon le jeudi et a omis de prévenir des bénévoles qui se sont déplacés le samedi. **Monsieur le Maire** explique que le jeudi, il a pris contact avec l'adjointe responsable de l'organisation du téléthon. Elle avait appris que les marcheurs ne voulaient plus marcher et que les crêpières ne voulaient donc plus venir faire des crêpes. Monsieur le Maire et Fabienne LAROCHE craignaient donc que peu de monde se déplace le samedi soir pour le bal. Seul le futsal voulait maintenir son tournoi. Monsieur le Maire a préféré annuler les animations afin de ne pas prendre de risques. Les responsables vannetais du Téléthon ont également préconisé de ne pas prendre de risques.

Fabienne LAROCHE explique qu'elle a téléphoné dès le jeudi à tous les présidents d'associations afin de les informer de la décision d'annuler les animations. Elle a également envoyé un mail à tous les conseillers municipaux et envoyé un message aux correspondants locaux pour qu'ils annoncent l'annulation des activités prévues le samedi. **Nathalie PIGUEL** explique qu'elle n'a pas été informée. **Fabienne LAROCHE** répond qu'elle a adressé un mail aux membres de la commission animation.

Lydwine DELATTRE regrette que des bénévoles se soient déplacés pour rien ! **Monsieur le Maire** considère qu'il faudra revoir pour organiser un repas l'année prochaine pour attirer du monde. Le Futsal a organisé un tournoi, les pompiers ont fait des démonstrations avec le défibrillateur et l'association théâtrale a proposé quelques improvisations. 850 € ont été réédités par le futsal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30

Le Maire,

Vu le 05.01.2011

Marcel LE NEVÉ

Le secrétaire de séance,

Françoise LE BARILLEC